Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_02-DE

Mardi 3 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, le Conseil Municipal de Le Cours dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	28 octobre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

RETO Ronan BOLAN Alexandre PAUL Aurélie

TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine BOURHIS Typhaine

ABSENTS

EXCUSES MONNIER Karine LE BRUN Delphine

NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Indemnité de fin d'année des agents

Délibération 2026-11-03-02

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 1980 une prime de fin d'année était versée au personnel de la commune par l'intermédiaire du Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal. Il informe le conseil municipal que l'article 70 de la loi du 16 décembre 1990 a modifié les dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ces dispositions prévoient qu'à partir de 1997 les compléments de rémunération collectivement acquis avant 1984 ne peuvent être maintenus qu'à condition qu'ils soient intégrés dans le budget des collectivités et versés directement aux agents.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Attribuer au personnel de la commune la prime intégrée au budget communal 2026, qui sera versée directement aux agents.**

- **Fixer à 1524 € par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2026.**

- **Fixer à l'unanimité des membres présents le montant de l'enveloppe globale de la prime pour l'ensemble du personnel de la collectivité à 10 643.05 € au titre de l'année 2026.**

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_02-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 04 novembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

Aurélie PAUL
La secrétaire de séance